

République Française  
Département du Pas-de-Calais  
**COMMUNE DE PAS-EN-ARTOIS**

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Séance du 14 avril 2022**

Le 14 avril 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

**Présents** : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTHIEU Jean-Claude, FRANÇOIS Marc, JONARD Magalie, COTTIN Gilbert, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis, Mme BOROWIAK Émilie.

**Absents excusés** : MM. JONARD Fabien qui donne procuration à MENARD Claudine, VASSEUR Jean-Jacques qui donne procuration à Marc FRANÇOIS, GRANDHOMME Didier qui donne procuration à COTTIN Gilbert, BOUTHORS Frédéric qui donne procuration à DOUCHET Arnaud.

**Absents** : MM ; ROUCOU Jérémie, LEMAIRE Rémi.

**Désignation d'un secrétaire de séance** : M. Gilbert Cottin

**1/ COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Magalie JONARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Arnaud DOUCHET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		507 888.55 €	1 849.41 €		1 849.41 €	507 888.55 €
Part affectée à investiss		164 177.95 €				164 177.95 €
Opérations de l'exercice	621 462.68 €	671 320.96 €	233 978.09 €	366 312.73 €	855 440.77 €	1 037 633.69 €
Totaux	621 462.68 €	1 015 031.56 €	235 827.50 €	366 312.73 €	857 290.18 €	1 381 344.29 €
Résultat de clôture		393 568.88 €		130 485.23 €		524 054.11 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 393 568,88 € au compte 002.

**2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2022, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes communales et donc de voter les taux suivants, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2022	Produit de référence
Taxe foncier bâti	406 900 €	36,61%	148 996 €
Taxe foncière non bâti	59 000 €	45,40 %	26 786 €

### **3/ BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 1 052 106,88 € en section de fonctionnement et à la somme de 400 873,80 € en section d'investissement.

### **4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Toute association ayant participé aux animations du 14 juillet 2021 s'est vu attribuer une majoration de 70 euros de sa subvention. Le Comité des fêtes reçoit un remboursement de 80 € pour la location du podium de la Com des Coms pour le spectacle du dimanche de la fête foraine.

École de Judo	1 800 €	Familles Rurales	2 500 + 70 €
Chanteurs d'un jour	350 €	Comité des Fêtes	4 250 + 80 €
Club de gymnastique	420 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 + 70 €
Harmonie de Pas-en-Artois	2 500 €	Vie Libre	100 €
ACPG ACTM TOE	350 + 70 €	Amicale des Anciens du Collège	150 €
Société de chasse	500 + 70 €	Club de l'Amitié	750 +70 €
Secours catholique	200 €	FJEP	300 €
Les Hirondelles de Pas-en-Artois	600 €	A portée de mains	400 €
Union Sportive Pas-en-Artois	3 600 + 70€	Club de Tennis de table	300 + 70 €
Javelot	500 + 70 €	Prévention Routière	100 €
APE Écoles Publiques	2 697 + 70 €	Pas-en-Artois - Sources et Colline	500 €
Amicale de la Pêche	800 €	Total	24 677 €

Subventions accordées : 13 voix pour, 0 abstention.

Les demandes de subvention ont fait l'objet d'un travail en amont et d'un long débat lors de cette réunion. De nombreuses questions se sont posées sur le bien fondé des demandes de subvention de certaines associations.

Le conseil municipal décide donc qu'un groupe de travail sera créé au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2022. Il comprendra quatre conseillers municipaux et cinq présidents d'associations volontaires (tirés au sort si plus de 5 candidats). Il aura pour mission de définir une grille d'attribution des subventions à venir.

### **5/ DEVIS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée divers devis :

- **Liseuses pour la médiathèque :** Devis de Leclerc à Dainville pour l'achat de 3 liseuses « Vivlio » avec housse pour un montant total de 461,97 € TTC. Devis accepté.
- **Ordinateur pour le secrétariat de mairie :** Compte tenu du contrat de maintenance Gold avec la société Driminfo, un ordinateur portable est à changer. Un devis de 336,00 € TTC est proposé par ladite société. Devis accepté.
- **Calvaire :** Devis des Établissements DEMAILLY pour le remplacement de la croix existante par une croix en métal thermolaqué pour un montant de 5 040,00 € TTC. Devis accepté.

- **Désherbeuse :** Trois devis ont été présentés. Le devis de la Société Frévent Motoculture pour la fourniture d'un porte-outil autotracté équipé d'une balayeuse et d'une brosse désherbeuse pour un montant de 5 400,00 € TTC est accepté. Les factures pour les liseuses, l'ordinateur du secrétariat, le calvaire et la désherbeuse seront réglées en section d'investissement.
- **Registres d'état civil :** Devis de la Société « Atelier du Patrimoine » pour la reliure et la remise en état des registres d'état civil 1953-1962 et 1963-1972 pour un montant TTC de 726,39 €. Devis accepté.
- **Aménagement cimetière + parking :** Compte tenu de l'attribution d'une subvention de 20 000,00 euros par la Communauté de Communes et dans l'attente d'une subvention au titre des amendes de police, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis de la Société Balestra pour l'aménagement du nouveau cimetière et l'aménagement de l'accès et d'un parking, pour un montant de 62 091,60 € TTC.

## **6/ DÉLIBÉRATION**

Régularisation de la convention sous seings privés en date des 2 juillet et 25 août 2021, contenant constitution de servitude au profit d'Enedis, portant sur l'immeuble appartenant à la Commune et ci-après désigné : Un terrain, situé à PAS EN ARTOIS (62760), repris au cadastre sous les références suivantes : section D numéro 0679 lieu-dit LE PRE DE L'HERBANNOY pour une contenance de 1508 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, les membres présents donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

Fonds de concours de la Communauté de Communes : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal a décidé dans sa séance du 21 janvier 2022 de solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes pour l'extension du cimetière et l'aménagement d'une voirie d'accès.

Il informe l'assemblée que la demande a été acceptée lors du conseil communautaire du 7 avril 2022, qu'une subvention de 20 000,00 euros a été accordée et qu'il y a lieu de signer une convention dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité la subvention de la Communauté de Communes et autorisent M. le Maire à signer la convention.

## **7/ CONTRAT PEC**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 21 janvier 2022, a décidé la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence.

Après avoir contacté les services de Pôle Emploi, Monsieur Frédéric SENECA est éligible à ce dispositif.

Il sera recruté pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Contenu du Poste : Missions du Service technique. Durée hebdomadaire : 30 heures.

Rémunération : SMIC. Taux de prise en charge par l'Etat : 50 %

## **8/ QUESTIONS DIVERSES :**

**Boîte à idées :** Madame Emilie BOROWIAK propose la mise en place d'une boîte à idées qui pourrait recueillir les demandes et les propositions des habitants de la commune. Cette boîte pourrait être installée dans la cour de la médiathèque.

Madame Magalie JONARD suggère que les propositions retenues fassent l'objet d'un financement par la commune après étude par le Conseil municipal. Après délibération, les membres du Conseil municipal accepte les propositions et décide qu'un montant à définir sera consacré aux propositions des habitants.

## **Panneaux d'information :**

Deux panneaux d'information des festivités seront installés par le service technique :

- à l'angle du passage Dupont de Nemours et de la rue du 11 novembre
- Rue du muguet, à côté du terrain de pétanque.

Séance levée à 0h15.